Religion et politique au sud de la Méditerranée au lendemain du Printemps arabe Amina AOUCHAR, historienne

Résumé

« Printemps arabe, hiver islamiste », cette formule a été reprise inlassablement par les médias après que les insurrections ou les mouvements de protestation qui se sont développés au sud de la Méditerranée à partir de fin 2010, aient paru s'achever par l'accession au pouvoir de partis islamistes. Le projet de société autoritaire et conservateur semblait en contradiction avec les revendications exprimées durant des semaines par les manifestants, revendications qui portaient sur plus de démocratie, de liberté et de justice sociale. Mais ce qui est remarquable c'est que la liberté d'expression arrachée par la société civile au cours de ces évènements n'a pu être remise en cause, malgré les tentatives des gouvernements en place. Aussi, nombre de tabous, de sujets occultés pendant des décennies, surgissent sur la scène publique et font débats. Il en est ainsi de la situation des filles-mères, des homosexuels, des « dhimmis »- c'est à dire de la place des non-musulmans dans l'ordre public musulman-, du droit à la liberté de conscience, etc. Ce qui est encore plus remarquable ce sont les débats en cours, à travers la presse écrite mais aussi Internet, sur la relation de la religion avec la politique. Depuis les indépendances, tous les Etats du sud de la Méditerranée ont proclamé l'islam religion d'Etat et fondé une partie de leur législation – notamment la partie du droit civil concernant « le statut personnel »- sur le droit canon. Les partis islamistes arrivés en 2011 au pouvoir affirmaient même vouloir restaurer l'Etat musulman dans lequel seule la shari'â devait être source du droit. Et pourtant, aujourd'hui, des voix s'élèvent pour réclamer ouvertement la séparation du religieux du politique, les laïcs, les rationalistes de longue date, certes, mais aussi des intellectuels conservateurs, des leaders religieux, des imams. Alors que le débat sur la laïcité semble s'essouffler en Europe, il resurgit dans les pays du sud avec une force inattendue.

Introduction

Le terme « émancipation, semble aujourd'hui quelque peu désuet, appartenant plus au langage soutenu de l'universitaire qu'à celui ordinaire des médias. Il était plus usité à l'époque de la décolonisation et de « l'émancipation » des peuples coloniaux : est-ce le sens étymologique « emancipare », lâcher la main de l'esclave pour dire le libérer, qui le contextualisait ?

Est-ce sous l'influence de l'anglais qui utilise plus volontiers « liberation », que le terme s'efface ? Par ailleurs, la revendication des « droits » (de la femme, de l'homme, des minorités, etc.) limite l'émancipation à l'acquisition de « droits ». N'assistons-nous pas à l'éclatement de la notion en plusieurs segments sans que le terme ne soit utilisé pour les rassembler, ce qui est conforme à l'éclatement des luttes sociales dans le système capitaliste mondialisé et la confrontation des groupes sociaux (les femmes contre les hommes, les gays contre les hétérosexuels, les cols blancs contre les ouvriers, les cadres contre les agents, les citadins contre les ruraux, les émigrés contre les autres travailleurs...les parents contre les enfants, etc.) ?

En langue turque, l'émancipation se dit « azat etme » et renvoie à la manumission, action dans l'Europe médiévale, de poser les mains sur la tête du serf pour l'affranchir, ce qui rapproche le sens du terme turc de l'étymologie du terme français.

En arabe, le terme est éclaté entre diverses notions : l'émancipation du joug colonial, du néocolonialisme, se dit « tahrir » (libération), de la femme « huquq al mar'a » (les droits des femmes), du travailleur « huquq al 'umal » (les droits des travailleurs). Depuis les années soixante, un journal socialiste marocain s'appelle « Al Muharrir » (le libérateur), sous-entendu du travailleur, sens tombé en désuétude aujourd'hui où l'on ne parle plus de « tahrir al 'umal »...

L'émancipation de l'homme est d'abord une revendication enracinée dans l'histoire européenne et occidentale; elle commence avec les Lumières et la Révolution française, se prolonge à travers la lutte pour la justice sociale et l'égalité et s'illustre par l'émancipation politique (fin de l'esclavage, démocratie, le sujet devient citoyen, décolonisation), religieuse (séparation de l'église et de l'Etat ou sécularisation), sociale (acquis des travailleurs contre l'exploitation du capital), culturelle, etc.

L'émancipation devient une revendication universelle à partir des guerres napoléoniennes et surtout de l'expansion coloniale européenne aux XIXe et XXe siècles, consacrée par les Nations Unies (Charte de l'ONU de 1945, Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, Résolution 1514 (XV) sur l'octroi de l'indépendance aux peuples coloniaux, notamment) et s'impose donc à tous les Etats :

notons ici le glissement dans les textes de l'ONU de la revendication de l'émancipation vers la revendication de « droits », alors que le droit n'est qu'un des aspects de l'émancipation.

L'universalisation du concept d'émancipation, va donner lieu à des réinterprétations et des adaptations en fonction du contexte politique, culturel et social des peuples concernés. Certes, « Depuis que l'homme peuple cette Terre, un rêve de liberté le porte, de génération en génération. Cet espoir fou le pousse à résister à toute forme de domination. Une volonté d'émancipation qui a mobilisé des esclaves comme des serfs, le Tiers-Etat comme les prolétaires modernes. »¹. Mais dans le Monde arabomusulman, si les révoltes contre l'arbitraire émaillent l'histoire, elles n'ont pas donné lieu à une théorisation de l'émancipation, à une revendication large d'un changement de l'ordre social.

Dans cette région du monde, c'est la lutte pour l'émancipation, qui se développe dans le cadre de la résistance à l'expansion puis à la colonisation contemporaine qui est porteuse de changements significatifs. Elle se déroule donc et se poursuit aujourd'hui dans un cadre de confrontation culturelle avec l'Occident et donc d'acculturation, dans un mouvement d'attraction/répulsion. L'Empire ottoman au XIXe siècle puis la Turquie kémaliste préserveront leur indépendance en se réclamant des Lumières. La *Nahda* (renaissance) arabe, réponse du Monde arabe à l'intrusion coloniale et qui se poursuit de la fin du XVIIIe siècle au milieu du XXe, réalise des avancées significatives sur le chemin de l'émancipation : l'aspiration à l'émancipation politique nourrit les revendications de l'indépendance, inspire le projet d'un régime idéal fondé sur la constitution, les libertés, et un statut de citoyen; l'émancipation sociale conduit à défendre l'éducation et de la femme en particulier; l'émancipation culturelles appelle à la rénovation de la langue, de la littérature, etc. « ... Par la revendication de la justice et du gouvernement au service de l'intérêt général, l'idée de liberté fait son chemin »²

Mais la *Nahda* demeure inaboutie : « Rappelons-nous que la *Nahda* comptera parmi ses premiers défenseurs J.Afghani qui définira les 3 piliers de la réforme en fonction du *tawhid* (l'unicité de la religion et de la *oumma*), *l'ijtihad* (la relecture du texte pour échapper aux explications répétitives des siècles précédents) et la *shura*. »³. Le blocage sur le rôle de la religion et de la langue arabe, dont l'impossible réforme est, à mon sens, à la source des problèmes de l'enseignement et du développement de la région, freineront l'émancipation et expliquent les réticences face aux textes émancipateurs de l'ONU (réserves des pays musulmans relatives à la répression de l'apostasie, à la liberté de conscience, à la condition de la femme, etc.). On pourrait dire

¹-Manière de voir, « L'émancipation dans l'histoire », n°106, août/septembre 2009, éditorial

² - Dupont Anne-Laure « La *Nahda* arabe », *Manière de voir* n°106, cité.

³ -Ibidem

que le drame des leaders de la *Nahda* c'est d'avoir connu les Lumières en ignorant la Réforme!

Ces dernières décennies, se dessine un retour, sous l'influence voire l'hégémonie du mouvement islamiste, sur les acquis de cette période (droits des femmes, démocratie...). Cependant, le « Printemps arabe », depuis fin 2010, en libérant la parole semble relancer les revendications relatives à l'émancipation (politique, sociale, culturelle, etc.), mais en même temps en portant au pouvoir des partis islamistes, il freine cette émancipation. Comment expliquer ce paradoxe ?

Le mouvement islamiste a été, non seulement, source de nuisances au sud comme au nord de la Méditerranée (terrorisme...) mais encore il est porteur d'un projet de société qui remet en cause l'émancipation telle qu'elle est comprise au niveau universel, et fait même du prosélytisme en ce sens, notamment, au sein des diasporas musulmanes. Il se veut porteur d'une autre émancipation : du modèle occidental dont il a beau jeu de dénoncer les dérives (pornographie...) et des « scories » introduites par l'histoire au sein des sociétés musulmanes : en ce sens il se veut une idéologie a-historique, statique, qui ignore l'idée d'un progrès continue de l'humanité et pour lequel le modèle est représenté par la société idéalisée du temps de la prophétie et des quatre califes premiers successeurs du Prophète, société dont la « restauration » ne peut se réaliser que par un recours stricte au droit coranique.

Donc la réforme religieuse que les islamistes appellent de leurs vœux n'est pas symbole d'émancipation mais de retour à ce qui est considéré comme « orthodoxie », un modèle passéiste en porte à faux par rapport à l'évolution des sociétés arabes contemporaines au sein de laquelle se développent l'individualisme, le travail des femmes, la citoyenneté...etc. Et c'est pour cela, parce qu'il est un mouvement historique, ancré dans une réalité têtue, qu'il est traversé par des courants porteurs d'appréciations contradictoires sur la modernité. Ces contradictions s'expliquent aussi parce que le sunnisme, qui domine dans le monde arabe, n'a pas de clergé, d'institution reconnue légitime par tous et en mesure de définir les modalités de l'adaptation à cette modernité.

Il n'en demeure pas moins que toutes les avancées incontestables enregistrées sur la voie de l'émancipation contemporaine, demeurent fragiles et susceptibles d'être remises en cause. Deux conceptions du monde s'affrontent donc ici, et malgré les dérives de « l'automne islamiste, le « Printemps arabe », en libérant la parole, en relançant les controverses sur les relations du politique et du religieux, sur le statut de la femme, etc., pourrait contribuer à clarifier le débat, à mettre à bas certains tabous et à contribuer à l'émancipation des peuples de la région !

Nous verrons ci-dessous pourquoi l'émancipation dans le Monde arabe demeure fragile avant de voir comment le « Printemps arabe » pourrait contribuer à l'émergence de sociétés plus libres, plus émancipées.

I- Une émancipation fragile, dans un cadre acculturé

L'acculturation qui caractérise le Monde arabe depuis sa confrontation à l'Europe dans le cadre colonial est un « bricolage » entre une culture dominante (occidentale) et une culture dominée qui doit composer avec la première, en intégrer certains éléments réinterprétés, en laisser de côté d'autres, construisant ainsi une culture « composite » ⁴.

Rappelons que l'émancipation n'est pas un mouvement interne aux peuples du sud de la Méditerranée, elle est provoquée par le choc avec l'Occident dans le cadre précolonial, colonial et postcolonial, donc dans un cadre de domination militaire, politique et culturelle.

Cette acculturation est à la fois assumée et réprouvée, parfois par une même personne, par un même groupe ou parti. Les considérations qui vont suivre sont bien évidemment schématiques tant les évolutions sont différentes d'un pays à l'autre. Cependant, les grandes lignes de cette évolution sont communes à tous les pays sud-méditerranéens.

1-Une acculturation assumée pour se donner les moyens de l'émancipation

L'émancipation dont il est question ici porte d'abord sur l'émancipation politique, sur la décolonisation. La domination coloniale est perçue comme une conséquence de la mauvaise « gouvernance » et du retard technique et économique : donc la libération présuppose l'adoption du mode de gestion des sociétés du Nord et notamment de la démocratie libérale. Le plus ancien parti politique tunisien anticolonial prend pour nom « Destour », (constitution), et le Parti Démocrate de l'Indépendance créé au Maroc en 1947 lie la libération du joug colonial à l'instauration d'un régime démocratique et d'une économie libérale. Ces mouvements revendiquent la citoyenneté, le droit de vote des hommes et des femmes, la liberté de constituer des syndicats, et des partis politiques, etc. D'autres courants, dénonçant le néocolonialisme, se réclameront du socialisme et prendront pour modèles les démocraties populaires avec un régime de parti unique et une économie socialisante.

2- Une acculturation réprouvée au nom de l'émancipation fondée sur la restauration de la société islamique

Pour d'autres courants, la colonisation est un fléau infligé par Dieu à des musulmans dans l'erreur. L'émancipation du joug colonial doit donc être une rupture avec l'ordre colonial, un retour à l'islam vrai des ancêtres : le salafisme (salaf, ancêtre),

⁴ - Selon l'expression du sociologue franco-marocain Paul Pascon : *Le Haouz de Marrakech*, Rabat, IURS, 1977, 2 tomes. La société « composite » met en compétition plusieurs modes de production, patriarcat, tribalisme, féodalisme, capitalisme, mais capitalisme dominé par le capitalisme international.- Voir compte-rendu de Marthelot Pierre , *Annales. Histoire, Sciences Sociales* , Année 1980 , Volume 35 , Numéro 3-4 , pp. 823-825. < http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess-0395-2649-1980-num-35-3-282670-t1-0823-0000-001>

né de l'influence sur les clercs du Wahabisme, influence qui s'exerce au Maghreb dès la fin du XVIIIe siècle, est le fondement de tous les mouvements nationalistes maghrébins, à l'exception des communistes. Allal El Fassi au Maroc, Ben Badis en Algérie, Abdelaziz Thâalabi en Tunisie sont les hérauts du salafisme maghrébin.

Dans les milieux des intellectuels religieux, l'émancipation est donc conçue comme un retour au référentiel islamique, seul porteur d'une véritable libération : ils opposent la shura (la consultation des élites religieuses) à la démocratie occidentale, réclament la restauration du rôle du légiste (faqih), et de l'ordre public musulman

L'émancipation suppose donc l'abandon des « pratiques blâmables », (bida') introduites par l'histoire : le soufisme (les confréries religieuses), l'égalité entre hommes et femmes, entre musulmans et non-musulmans... Au moment de l'élaboration de la constitution marocaine de 1962, les légistes « ... faisaient valoir que l'existence du corps de règles religieuses et civiles constituant la loi coranique est exclusive de la notion même d'une fonction législative : les gouvernants ont pour seul rôle d'appliquer ce corps de règles et, le cas échéant, d'en préciser les modalités d'exécution ».⁵

Cependant le « concordisme » 6 - les tentatives de trouver des équivalents dans l'islam à des valeurs perçues comme occidentales, -la shura devenant l'équivalent de la démocratie occidentale, etc.-, mais aussi l'adoption par les Etats postcoloniaux, à la tête desquels se trouvent des élites nationalistes nourris de salafisme, de formes modernes d'organisation politique et administrative, de législations modernes, etc., révèlent la profondeur de l'acculturation et l'impossibilité de la dépasser.

Malgré ces « bricolages », ces hésitations, des avancées indéniables ont été accomplies, au cours des décennies qui ont suivi les indépendances, sur la voie de l'émancipation.

3- Des avancées sur le chemin de l'émancipation

Malgré les tenants de l'application du droit canon, « Relevons tout d'abord que nul ne craint l'introduction de certaines dispositions clairement énoncées dans le texte coranique et que tous s'accordent implicitement à considérer comme caduques : talion, prix du sang pour échapper à la vengeance de la famille de la victime d'un meurtre, châtiments corporels, tolérance à l'égard de l'esclavage, de la castration de l'esclave, etc. »⁷

⁵ - Fougère Louis: « La constitution marocaine de 1962,< aan.mmsh.univ-aix.fr/.../constitution-maroca-du-7-12-1962.aspx>

⁶ - Voir Maxime Rodinson : *Marxisme et Monde musulman*, Paris, Seuil, 1972

⁷-Aouchar Amina : « L'égalité hommes-femmes dans la constitution marocaine », in *La constitution marocaine* de 2011, Rabat, 2012.p.162

Par ailleurs, tous les Etats postcoloniaux du sud de la Méditerranée ont adopté un système juridique moderne : droit pénal, droit civil, commercial, etc., inspirés de législations non-islamiques.

Aussi, le droit canon s'est-il retrouvé cantonné au droit de la famille et aux libertés publiques, ce qui explique les limites des expériences de libéralisation pourtant intéressantes du statut de la femme et de l'espace public (liberté de conscience, de penser, etc.), en Tunisie et au Maroc, notamment.

Depuis une décennie, on assiste à la levée de tabous, processus qui va s'accélérer à la suite du Printemps arabe : des questions que l'on ne pouvait aborder auparavant – remettre en cause certains prescriptions inscrites explicitement dans le texte coranique, le statut de la *shari'â*, la laïcité etc.- font aujourd'hui débat car le Printemps arabe a libéré la parole.

II-Printemps arabe, la levée des tabous

Certes les lendemains du Printemps arabe se révèlent bien décevants, voire inquiétants : plus de deux ans après les évènements qui ont abouti à la chute des régimes autoritaires, la Libye, la Tunisie, l'Egypte⁸ connaissent des problèmes sécuritaires, l'économie est en panne, les acquis démocratiques sont remis en cause, etc.

Mais partout la libéralisation de la parole semble acquise. Pourrait-elle être confisquée par un retour à l'autoritarisme? D'aucuns estiment que « Le peuple a appris à « vouloir », à descendre dans la rue » , et qu'il serait difficile de remettre en cause la liberté d'expression. Seuls les pays du Golfe, pourtant défenseurs du Printemps arabe, restent fermer à ce bouillonnement 10, mais ils sont en dehors de la sphère de notre réflexion

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que le débat autour de la place de la religion dans l'espace public, débat précédemment furtif, marginal, limité à la sphère intellectuelle, devient débat public : tous les acteurs sociaux savent que là est l'enjeu.

1- Une parole libérée

En effet, le processus d'émancipation de la femme suscite de nouveaux débats à partir du Printemps arabe. Mais ce débat n'est plus cantonné à la sphère des intellectuels et des politiques, il est devenu un débat public. Par ailleurs, il se situe dans un cadre plus large, celui de la place du religieux et du politique dans l'espace

7

⁸ - Voir éditorial de *Jeune Afrique* n°2720 24-02-2013/2-03-13

⁹ - Gilbert Achcar : « Il faut en passer par l'expérience de l'islamisme au pouvoir » Le Monde 23/02/2013

¹⁰ - Voir *Le Monde* du 1^{er} mars 2013 « Nos amis liberticides du Golfe »

public. Dans les journaux, au cours de débats télévisés, de colloques universitaires, des opinions divergentes sur la laïcité, le droit musulman, la légitimité du pouvoir, etc. sont exposées, parfois de manière provocatrice et maints tabous sont levés.

Il faut noter que, si auparavant c'était surtout les publications ou les émissions en langue étrangère, en français au Maghreb, qui abordaient, plus ou moins courageusement ces thèmes, désormais c'est de plus en plus en langue arabe que ces débats ont lieu : quand on connaît le statut « sacré » de la langue, remettre en cause le sacré dans la langue du sacré est porteur en soi d'une forte charge de provocation et donc de courage. Ces prises de position sont d'autant plus fortes que l'usage de l'arabe leur assure une audience sans commune mesure avec celle que leur offre les publications en langues étrangères, l'écrasante majorité des musulmans de la rive sud de la Méditerranée ne maîtrisant plus les langues européennes à cause du niveau général de l'enseignement. Imaginons l'impact de ces titres d'un quotidien marocain paraissant en arabe et jouissant d'une importante audience : « Des chercheurs affirment que l'Etat théocratique n'existe pas en islam »¹¹, «La laïcité et la démocratie sont les deux faces d'une même réalité » 12, « Laïcité et droits des femmes » ¹³etc. La presse, notamment au Maroc, n'hésite pas à se faire l'écho de comportements frondeurs : un hebdomadaire paraissant en français publie la lettre signée d'une jeune femme qui regrette que sa mère, athée toute sa vie, une fois décédée ait eu des funérailles religieuses car il n'existe pas d'enterrements civils. Plusieurs périodiques ont publié plusieurs années de suite des informations relatives au mouvement des jeunes « dé-jeûneurs » qui revendiquent le droit, au mois de Ramadan, de rompre le jeûne publiquement... Des auteurs osent publier des livres qui auraient pu en d'autres temps leur valoir de graves condamnations : ainsi le Marocain Rachid Benzine qui vit entre la France et le Maroc vient de publier : Le Coran expliqué aux jeunes, (Seuil) dans lequel il explique que toutes les interprétations du Coran sont légitimes et propose une lecture anthropologique du Coran. Il remet en cause le statut de « langue sacrée » dont jouit l'arabe depuis des siècles 14, touchant ainsi à un tabou qui freine toute réforme à la fois de la langue arabe et de l'enseignement au sud de la Méditerranée.

Nous examinerons rapidement la question de l'Etat islamique, avant d'évoquer les débats sur la laïcité et la liberté religieuse, et de nous attarder sur le problème de l'émancipation de la femme.

¹¹ - *Akhbar al youm* 25/12/2012 : compte-rendu d'un colloque tenu à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Ben Msik (Université Hassan II Casablanca) sur « Religion et Etat ». Traduction personnelle pour toutes les sources en arabe.

¹² - Akhbar al youm 1/01/2013

¹³ - Colloque international organisé par l'Association marocaine des droits de l'homme à Bouznika, Maroc, *Akhbar Al Youm* 1/10/2012

¹⁴ -Commentaire publié in *Jeune Afrique* n°2720, déjà cité

Rappelons rapidement que les jeunes manifestants du Printemps arabe, auquel ne se sont ralliés les islamistes que fort tard, ne réclamaient pas l'Etat islamique ou l'application de la shari'â, mais la gouvernance, la lutte contre la corruption et le népotisme, et le droit au travail.

1- Le débat sur la place de la religion dans l'espace public

On sait qu'à part la Turquie et le Sénégal, qui ont inscrit la laïcité dans leurs constitutions, tous les Etats musulmans au lendemain de leur accession à l'indépendance, se sont affirmé dans leurs textes fondamentaux comme des Etats musulmans au sein desquels l'islam est la religion de l'Etat¹⁵. Nous avons rapidement évoqué plus haut le rôle de l'islam en tant que valeur identitaire au moment de la lutte contre la colonisation ¹⁶. C'est cette dimension « nationalitaire » acquise durant la première moitié du XXe siècle, qui découragera les partis et mouvements laïcs de s'affirmer comme tels.

Aussi la remise en cause actuelle et publique de la place du religieux dans l'organisation politique est en soi le signe d'une émancipation en marche. Face aux critiques relatives aux « idéologies importées » et notamment à la laïcité - frappées d'illégitimité au nom de « l'authenticité »-, les laïcs rappellent que la théocratie n'est pas intrinsèquement inhérente à l'islam. Le philosophe marocain Saïd Ben Saïd Alaoui appelle les auteurs anciens à la rescousse et déclare au cours d'un colloque : « Selon Ibn Khaldoun (XIVe siècle), l'Etat musulman, fondé sur la solidarité tribale, est le fruit de l'histoire. Pour Al Mawardi¹⁷ l'Etat repose sur un contrat sans contenu religieux, puiqu'un dhimmi (un non-musulman) peut exercer un mandat politique : on peut donc conclure que les anciens n'avaient pas une perception religieuse de 1'Etat ». 18

C'est aussi pour revendiquer l'enracinement de la laïcité dans la culture sudméditerranéenne qu'est organisé le colloque « Laïcité et droits des femmes » 19. Le

^{15 -} Le Liban a un statut particulier : « Le Liban, contrairement à tous les pays du Moyen-Orient, sépare religion et Etat, tout en respectant Dieu et toutes les religions et confessions. L'Etat n'interfère pas dans les questions qui relèvent de la Loi Divine : il reconnaît à toutes les confessions l'autonomie législative, juridictionnelle et judicaire en matière de religion et de mariage avec ses effets civils. Ceci s'appelle « Statut Personnel ». Entretien avec le Patriarche Maronite le cardinal Béchara Boutros Raï, 24/08/2012 <a href="http://www.aed-france.org/actualite/laicite-le-liban-separe-religion-et-etat-tout-en-respectant-tout-en-res

¹⁶ - Sur l'islam « nationalitaire », voir Maxime Rondinson, *Marxisme et Monde musulman*, op.cité

¹⁷ -Ali ben Mohammed Al Mawardi (974-1058) auteur d'Al Ahkam al-sultaniya, ou règles de droits publics et administratifs, traduit et annoté par E.Fagnan, Alger 1846 et 1931http://bibliotheque-islamique-coran- sunna.over-blog.com/article-telecharger-les-statuts-gouvernementaux-al-ahkam-al-soultaniva-par-abou-alhassan-ali-ibn-muhammad-ibn-habib-al-mawardi-pdf-word-doc-71941678.html>

¹⁸ - Akhbar al youm 25/12/2012

¹⁹ - Colloque international organisé par l'Association marocaine des droits de l'homme à Bouznika, Maroc, Akhbar Al Youm 1/10/2012

compte rendu de la manifestation publié dans un quotidien porte en titre « Assid²⁰ : la laïcité est présente dans notre culture depuis des siècles ». En effet, au cours de son intervention, l'universitaire marocain Ahmed Assid s'interroge : « Pourquoi laisser l'authenticité aux courants salafistes et islamistes ? » Il est donc nécessaire, selon lui, de reconnaître à la laïcité sa part d'authenticité. Traitant des rapports entre laïcité et droits des femmes, il affirme tout d'abord que la laïcité comme principe philosophique accorde la première place à l'homme, (...), alors que le *fiqh* machiste considère que le texte religieux est supérieur à l'homme ; la laïcité, ajoute-t-il, c'est l'indépendance de la raison (...), la neutralité des institutions et de la religion ce qui garantit l'égalité de tous. Car la laïcité socialement parlant, est le droit à la différence qui nie toutes les inégalités, entre sexes, etc. Il conclut : la laïcité n'est pas occidentale, elle est universelle.

A ce propos, Saïd Ben Saïd Alaoui, au cours du colloque précédemment cité, précise que l'islam n'est pas incompatible avec l'Etat moderne, et il ajoute qu'en Egypte, c'est le pouvoir civil qui l'emportera par la victoire des droits de l'Homme, de l'égalité, de la démocratie et de la laïcité qui n'est ni pour ni contre la religion. Au cours du même débat, Mohammed Misbahi déclare que la religion s'occupe de l'audelà, le politique d'ici bas : il est nécessaire, ajoute-t-il que chaque sphère demeure indépendante. Abd el ali Hami al-Din, en faisant référence à Abed Al-Jabri²¹, appelle à relire Ibn Rochd (Averroès) et à séparer le sacré du politique²². Au cours d'un autre débat, un sociologue socialiste, M.Guessous, proclame « ...La laïcité, c'est la libération de l'esprit et des institutions de la logique religieuse. La laïcité est l'aboutissement de la démocratie, et, elle ne signifie pas l'indifférence religieuse ». ²³

Mais ce qui est intéressant, c'est que des imams, personnels religieux en charge des mosquées, prennent aussi des positions courageuses en faveur de la liberté religieuse. Au cours d'une interview²⁴ le Cardinal Philippe Barbarin, rapporte qu'ayant reçu les plaintes d'anciens Musulmans convertis au catholicisme, persécutés par leur ancienne communauté, il s'en est ouvert au Président Du Conseil régional du culte musulman de Rhônes-Alpes qui émit une *fatwa* pour rappeler que le Coran stipule qu'il ne peut y avoir de « contrainte en religion ». C'est là une lecture très libérale du Coran qui contient des versets sévères pour l'apostat.

²⁰ -Ahmed Assid, chercheur, écrivain, militant amazigh, voir < http://www.souss.com/tags/ahmed-assid/> L'intervenant, comme de nombreux militants amazighs marocains, intervient souvent dans le cadre d'une association loi 1901 qui s'est constituée à Paris sous le nom d'Action culturelle amazigh laïque (ACAL) qui milite pour la défense de la culture berbère mais aussi pour la défense des droits des femmes.

²¹ -Moĥammed Abed al-Jabri (1935-2010), philosophe marocain, spécialiste de la pensée arabe.

²² -Akhbar al youm 25/12/2012, colloque FLSH-Ben Msik

 $^{^{23}}$ - Akhbar al youm 3/06/2012

²⁴ - Le Monde 5-03-2011,

Un autre imam, Tareq Oubrou, dans une tribune intitulée « Résister à l'esprit complotiste et victimaire. Les musulmans doivent ignorer ces offenses », publiée²⁵ à la suite des désordres causés par le film américain islamophobe, écrit : « La liberté de conscience et d'expression est un acquis occidental, incontesté et incontestable. Une avancée et un progrès philosophico-moral de notre humanité. Leur élan doit être irréversible. Le droit à la création littéraire et artistique participe de cette liberté (...) Nous devons donc tous défendre et universaliser cette valeur cardinale ». Et il fustige l'ignorance des musulmans.

Face à cette évolution des esprits, les tenants de l'Etat théocratique résistent. La même semaine, où se déroulait le colloque de Bouznika, au cours d'un débat, un représentant de la mouvance d'Al adl wa al ihasan²⁶, annonce que le mouvement souhaite se constituer en parti politique et estime que la fonction exercée par le Roi en tant qu'Amir al mu'minin – Prince des croyants- et le rôle dévolu par la constitution au Conseil des oulémas, impliquent l'intervention du religieux dans le champ politique. Prise de position assez curieuse, dans la mesure où le mouvement conteste la légitimité des deux institutions! Mais ce courant s'avoue clairement anti-démocratique: «La laïcité et la démocratie sont les deux faces d'une même monnaie »²⁷. La revendication de la démocratie et de la laïcité ne vise qu'à exclure la religion de l'espace public. Pour Abdeslam Yassine, fondateur du mouvement, il y a une différence entre ceux qui prônent un Etat dont la constitution serait le Coran, et ceux qui réclament l'Etat de droit.

Mais les courants hostiles à l'émancipation ont du mal à justifier leurs thèses tant ils se sentent obligés de ménager une opinion publique de plus en plus critique. Ainsi, au cours d'un débat organisé par un quotidien, le ministre marocain des Affaires étrangères, Saâd ed-Din Othmani, médecin de formation, intervient au nom de son parti, le parti islamiste de la Justice et de la Démocratie –PJD- puisqu'il utilise le pluriel tout au long de sa réponse : « Nous sommes pour la liberté de penser et de conscience, qui ne regarde que Dieu. Il existe deux sortes de laïcité, celle qui nie tout rôle à la religion et la cantonne dans les églises, et celle qui consiste à gérer la société par des lois rationnelles, ce que le Prophète avait reconnu en son temps. La *shart'a* a le sens originel d'islam c'est d'abord la justice sociale, la liberté, c'est la démocratie, c'est à dire que la nation gère elle-même ses affaires ». ²⁸Cette déclaration est étonnante à plus d'un titre : tout d'abord, si la liberté de conscience n'a pas été inscrite dans la constitution marocaine de 2011, c'est, selon certains témoignages à la suite de fortes pressions exercées par le PJD. Par ailleurs, les phrases relatives à la laïcité et à

²⁵ - Le Monde 21/09/2012

²⁶ -Courant islamiste non reconnu dont le leader Abdeslam Yassine qui s'est éteint il y a quelques mois, était un grand admirateur du Khomeinisme.

²⁷ - Mais Akhbar al youm 1/01/2013

²⁸ - Akhbar al youm 3/06/2012

la religion sont suffisamment confuses pour pouvoir donner lieu à différentes interprétations.

On retrouve cette même stratégie chez le leader islamiste tunisien M.Ghannouchi, qui, au cours d'un colloque tenu à Doha²⁹sur « Les islamistes et la démocratie, expériences et orientations », affirme : « La démocratie comme la collaboration avec des laïcs modérés est compatible avec l'islamisme. Les acquis démocratiques ne seront pas remis en cause mais la laïcité n'a pas de place ». La laïcité est ainsi au cœur des débats. Espérons que l'affrontement ne se déroulera qu'au plan des idées et que le recours à l'anathème et à l'excommunication sera évité. ³⁰

Alors qu'à la suite des succès électoraux des partis islamistes, toutes les mouvances islamistes, même les plus radicales comme les jihadistes³¹, se constituent en partis politiques, les intellectuels opposés à la théocratie ont beau jeu de souligner que les partis islamistes, en participant aux élections qui les portent au pouvoir, en participant aux expériences constitutionnelles, reconnaissent implicitement que l'Etat repose sur des lois profanes.

Il est intéressant de relever ici qu'au moment où la laïcité semble remise en question eu Europe et en France notamment, elle devient une revendication émancipatrice au sud de la Méditerranée, au Maroc, en Algérie et en Tunisie, pays marqués par l'héritage français. Gilles Kepel écrit au sujet des banlieues françaises : « ...la laïcité est peu présente dans le vécu quotidien, elle n'est plus guère perçue comme porteuse d'émancipation et apparaît comme une norme extérieure. Sans doute parce qu'elle est associé au discours républicain et donc à toutes les promesses non tenues. Sa refondation me paraît comme un enjeu politique majeur pour la réussite de l'intégration sociale » 32. Mais l'échec de l'intégration dans les pays d'accueil pour une bonne partie des diasporas musulmanes explique aussi la perméabilité de ces communautés au prosélytisme des courants islamistes.

Autre sujet de débat, la situation de la femme.

2-Le débat sur la situation de la femme

³⁰ - Le Conseil des oulémas marocains, institution inscrite dans la constitution de 2011, a émis il y a quelques semaines , une *fatwa*, qui a créé la polémique, au sujet de Ahmed Assid qui s'était élevé contre l'étude en classe de seconde d'une lettre attribuée au Prophète par laquelle Mohammed appelait les souverains étrangers à se convertir ou à s'apprêter à mourir. Il souligne, notamment, qu'il est incohérent d'adhérer aux principes universels des droits de l'homme et de diffuser par l'enseignement des idéaux contraires à ces principes. Cette *fatwa* affirme que tout fils de musulman est musulman et ne peut être autre chose sous peine d'apostasie. Le Coran préconise la peine de mort contre l'apostat.

²⁹ - Akhbar al youm 10/10/2010

³¹ - Les jihadistes égyptiens ont fondé le parti An-Nour (la lumière), les marocains sont entrain d'investir un petit parti Nahda wa fadila.

³² - Gilles Kepel « Le référent religieux s'est renforcé », *Le Monde* 5-10-2011

Toutes les mouvances islamistes qui jouissent d'une certaine audience ne remettent plus en cause la présence de la femme sur la scène publique et sa participation à la vie politique et économique et se livrent, comme pour la démocratie, les droits de l'homme, etc., à un certain « concordisme » par lequel elles tentent de démontrer que l'islam est le véritable libérateur de la femme. Depuis déjà plusieurs décennies, laïcs et islamistes/conservateurs débattent du statut de la femme, les uns au nom des droits de l'homme, les autres au nom de la religion. Ces débats ont donné lieu à des compromis que l'on retrouve dans tous les Codes de la famille au sud de la Méditerranée, et les termes de ce débat recoupent ceux sur la laïcité.

Ce qui est intéressant à noter, c'est la contestation du statut actuel de la femme par des femmes islamistes et au nom de l'islam. En effet, deux chercheurs du CNRS, 33 publient un article intitulé « Théologiennes féministes », titre qui peut paraître provocateur : la théologie a toujours été l'apanage des hommes en islam en particulier mais aussi dans les autres religions du Livre. Le 'alim – savant dans la science de la religion-34, n'a pas de féminin, le « faqih » spécialiste en exégèse se décline en « faqiha » mais avec le sens mineur de femme chargée d'enseigner les rites aux petites filles. Parler de « théologiennes féministes », qui revendiquent les droits des femmes et notamment l'égalité peut paraître à certains une « innovation blâmable » ! Pourtant l'article montre bien que des femmes, versées dans la « science de la religion », croyantes et pratiquantes, ont, au nom de leur foi, pris le contrepied d'interprétations admises depuis des siècles, et exprimé des revendications « féministes ».

En effet, partir des années soixante-dix, pour de multiples raisons liées à la conjoncture internationale et régionale³⁵, on assiste, selon les auteurs, à la prolifération « d'autorités productrices de savoirs religieux » en dehors des cadres traditionnels légitimes (Al Azhar, Qaraouyne...) : il y a là « une individualisation » du rapport au religieux qui n'est pas sans rappeler la Réforme protestante. Enfin la revendication universelle « des droits de l'homme », et « des droits humains » va aussi nourrir la contestation féministe.

C'est dans ce contexte qu'apparaissent dans les pays musulmans les « théologiennes » : les auteurs ne précisent pas que ceci a été possible grâce à la scolarisation des filles, mais aussi à cause de l'introduction massive dans

³³ - Stéphanie Latte Abdallah, Ludovic Mohamed Lotfi Zahhed « Théologiennes féministes de l'islam », *Le Monde* 19-02-2013-

³⁴ - Abdellah Laroui, historien marocain notait qu « 'alim », pluriel « 'ulama, ouléma », qui signifie « savant » est réservé traditionnellement au « savant en science religieuse », la science par excellence. Pour les disciplines profanes ont utilisera « usted » (professeur), « mu'arikh » (historien), etc. Abou Taymiya, XIIIe siècle, maître à penser du mouvement salafiste contemporain, déconseillera au musulman de s'intéresser à la science profane car elle détourne de la vraie science, la religion.

³⁵-Echec des régimes postcoloniaux, désillusion face aux promesses non tenues des modèles socialistes, Expansion du Wahabisme soutenue par les pétrodollars et encouragée par les pays qui attendent l'aide financière des pays du Golfe, Révolution iranienne, invasion de l'Afghanistan par l'URSS...

l'enseignement de disciplines religieuses et à l'islamisation de l'enseignement. Par ailleurs de nombreuses converties d'autres aires de civilisation vont contribuer aux débats sur la situation de la femme et inspirer parfois les théologiennes originaires des pays musulmans.

Ce sont des théologiennes originaires de pays non arabes qui sont à la tête du mouvement, les Iraniennes (Ziba Mir Hosseini, sociologue), les Malaisiennes, les Indonésiennes, etc. On aurait aimé savoir pourquoi le Monde arabe ne participe pas au débat, du moins à ses débuts. Ces militantes islamistes revendiquent l'égalité des sexes en se basant sur l'exégèse du Coran et en rejetant le figh qui n'en est qu'une interprétation humaine et qui est pourtant à la source du droit musulman : cette remise en cause de la shari'â et par des femmes musulmanes et pratiquantes est la preuve que la porte de l'iitihad – de l'effort intellectuel- s'est de nouveau entre baillée³⁶. En se fondant sur une relecture du Coran, à partir des années 2000, ces militantes rejettent la polygamie, défendent la mixité jusque dans les mosquées³⁷ et réclament le droit à l'imamat qui est déjà reconnu en Indonésie, mais aussi en Afrique du Sud, en Europe et en Amérique du Nord. Des associations se créent un peu partout pour la défense de ces revendications. Mais c'est surtout les mass medias et Internet qui vont donner de la visibilité à ce mouvement de libération³⁸. Cependant, si les revendications féministes trouvent de plus en plus d'échos, il n'en est pas de même pour le combat des homosexuels qui reste un sujet mal accepté sauf aux USA et au Canada³⁹.

Il nous semble que ce mouvement d'émancipation de la femme au nom de la religion demeure encore marginal au sud de la Méditerranée, même si, comme le précisent les auteurs de l'article, à partir du début du XXIe siècle, les interprétations féministes islamiques, suscitent l'intérêt d'intellectuels (Arkoun, Nasr abou Zayd...).

Ajoutons aussi que le pouvoir politique, dans certains pays, prend aussi les devants : En Turquie, une femme participe à la suppression des hadiths misogynes des publications du Ministère des affaires religieuses, au Maroc, le gouvernement ouvre des écoles de formation de prédicatrices — *murchidat*- et le roi nomme des femmes fonctionnaires dans les Conseils régionaux des Ouléma...

Cependant, il nous semble, si l'on prend l'exemple du Maroc, que l'émancipation de la femme, qui a enregistré des progrès indéniables depuis une cinquantaine d'années, est le résultat de la mise en adéquation de la législation

³⁶ - Mohammed Talbi, islamologue tunisien, écrivait qu'à partir du XIIIe siècle dans le Monde musulman, les « portes de l'ijtihad » s'étaient refermées.

³⁷ - Asma Lamrabet, médecin marocain et militante rappelle que la mixité était la règle aux tout débuts de l'islam- Voir interview in *Tel Quel* (Casablanca), 20 mars 2013 < http://www.telquel-online.com/Interrogatoire/Les-mosquees-devraient-etre-mixtes/561%20

³⁸-En 2005, l'américaine Amina Madud organise une prière mixte à New York très médiatisée

³⁹ - La 1^{ère} association de musulmans gays est créée à New York en 1999

marocaine avec les standards internationaux à la suite de compromis au sein de la société civile.

Cette longue marche vers l'émancipation est marquée par l'histoire. Dans le cadre du droit coutumier, appliqué parallèlement au droit canon dans toutes les campagnes marocaines avant le Protectorat, la femme marocaine, et particulièrement la femme rurale, jouissait d'une certaine liberté. Certes, l'éducation de la femme devient une préoccupation des élites à partir de l'entre-deux-guerres. Mais en vérité, c'est d'abord le travail hors de la sphère familiale et clanique, qui se développe après la Première guerre mondiale pour des raisons liées à la détribalisation et à la paupérisation, qui libère la femme. Le symbole de cette libération est l'abandon du voile par les ouvrières et l'adoption d'un vêtement masculin, la jellaba, qui laissait les mains libres⁴⁰. Cette « révolution » suscita maintes polémiques dans la presse nationaliste de l'entre-deux-guerres⁴¹. Cette émancipation de la femme trouve un soutien de taille, celui du roi Mohammed V qui encourage les femmes à abandonner le voile en poussant ses filles à donner l'exemple⁴².

Cependant, le Code de la famille de 1958, bien qu'il représentait un progrès ne serait-ce qu'en rassemblant une jurisprudence éparse, demeure décevant. Après le long combat des associations féministes et des milieux progressistes, une réforme du statut de la femme est entreprise à travers le nouveau Code de la famille adopté en 2004 et la constitution de 2011. Une remarque importante s'impose ici : des femmes ont été invitées à participer à l'élaboration de ces textes. Le code de 2004 stipule : « Les deux époux doivent gérer ensemble les affaires du foyer - la femme devient donc chef de foyer-, la fidélité des époux l'un envers l'autre doit être mutuelle, l'âge légal du mariage est le même pour l'homme et la femme – l'égalité entre hommes et femmes est donc consacrée-, le divorce ne peut être unilatéralement décidé par l'homme et doit faire l'objet d'une procédure judiciaire, etc. Ce dispositif a été enrichi par la réforme du code de la nationalité de 2006 qui accorde désormais le droit à la femme de transmettre sa nationalité. »43. La constitution de 2011 consacre et complète les droits des femmes. «En décembre 2008 le Maroc levait les réserves qui accompagnaient sa ratification en 1993 de la Convention sur l'élimination de toute forme de ségrégation contre les femmes (CEDAW) »⁴⁴.

⁴⁰ Voir Aouchar Amina-« Pratiques vestimentaires et mutations sociales en Haute Moulouya », in *Miroirs maghrébins, itinéraires de soi et paysages de rencontre,* sous la direction de Susan Ossman, Paris, CNRS-Editions, 1998.

⁴¹ Voir Aouchar Amina : *La presse marocaine d'opposition au Protectorat*,1933-1956, Casablanca, Wallada, 1992

⁴² - En avril 1947, la fille aînée de Mohammed V, La princesse Lalla Aïcha prononce publiquement un discours, le visage et les cheveux découverts.

⁴³ -Aouchar Amina : « L'égalité hommes-femmes dans la constitution marocaine », op.cité

^{44 -} Ibidem

Certes, le combat pour l'émancipation continue : l'égalité des hommes et des femmes n'est pas complètement réalisée, des inégalités persistent dans la loi, inégalités en matière d'héritage notamment. Par ailleurs, l'application stricte de la loi rencontre encore bien des réticences notamment de la part de ceux qui en sont chargés, etc. Enfin la vigilance est nécessaire pour condamner toute remise en cause des droits acquis.

L'arrivée des islamistes au pouvoir, en Egypte, en Tunisie, au Maroc, représente-t-elle un pas de plus sur le chemin de la transition démocratique s'interrogent certains intellectuels? L'adhésion des partis au pouvoir aux impératifs démocratiques doit-elle susciter l'optimisme⁴⁵?

Rabat, 4 mai 2013

_

⁴⁵ - Supplément d'Akhbar al Youm du 24/02/2013